



CONFLIT DES PORTS : Le gouvernement se veut-il garant du monopole syndical ?

La négociation sur le volet pénibilité de la réforme portuaire a repris, hier, en réunion bilatérale avec la seule CGT.

Aujourd'hui mercredi 16 février 2011, FORCE OUVRIERE avec les autres organisations syndicales devaient rejoindre la table des négociations. L'Union des Ports de France (UPF) et l'Union Nationale des Industries de la Manutention Portuaire (UNIM) en ont décidé autrement.

Ils ont décidé, puisque rien n'aboutit avec la CGT, que les autres n'ont pas le droit à la parole !!!

L'Union des Ports de France représente l'Etat. Ses hauts fonctionnaires agissent avec un mandat du gouvernement ! De là à affirmer que le gouvernement se voudrait garant d'un certain monopole syndical !

Sur ce dossier pénibilité, les enjeux sont clairs : Il ne s'agit plus de discuter de la pénibilité des salariés des Ports et Docks, parce qu'ils exercent des métiers pénibles. Non, il s'agit, pour l'UPF, de sortir PENIBLEMENT d'un conflit aux enjeux économiques majeurs ! Peu importe comment, même en bafouant les règles élémentaires du dialogue social.

FORCE OUVRIERE prend acte ! Les salariés des Ports et Docks apprécieront !

Paris, le 16 février 2011

Contact : Jean HEDOU, Secrétaire général : 06.85.12.74.46

Laurent LE FLOCH, Secrétaire fédéral : 06.85.12.94.19